

### **Développer la maîtrise des usages des TIC par les entreprises et faire du système d'information un outil d'aide au travail des salariés.**

- **Recommandation n°1** : Considérer le système d'information comme un outil d'aide au travail des salariés.
- **Recommandation n°2** : Promouvoir et développer les méthodes d'analyse des usages du système d'information en entreprise.
- **Recommandation n°3** : Etablir un bilan sur les usages des TIC dans l'entreprise chaque année ou à l'occasion d'une évolution importante du système d'information.
- **Recommandation n°4** : Développer des dispositifs ciblés d'évaluation des usages des TIC à l'intention des entreprises.
- **Recommandation n°5** : Développer des dispositifs de régulation interne des usages des TIC dans les entreprises.

### **Intégrer systématiquement les utilisateurs et les DRH dans la définition des besoins et la conduite des projets et associer les représentants du personnel**

- **Recommandation n°6** : Intégrer pleinement les utilisateurs de TIC dans la conduite des projets.
- **Recommandation n°7** : Systématiser la participation de la DRH dans la conduite des projets SI à tous les stades de leur développement.
- **Recommandation n°8** : Développer les compétences des DRH en matière d'analyse des usages.
- **Recommandation n°9** : Améliorer l'information des représentants du personnel sur les conséquences sociales d'une évolution importante du système d'information.
- **Recommandation n°10** : Renforcer les capacités des institutions représentatives du personnel (IRP) pour qu'elles saisissent mieux les enjeux humains des sujets TIC/SI, en particulier pour ce qui concerne les conditions de travail.

### **Renforcer l'accompagnement des salariés face aux évolutions du système d'information**

- **Recommandation n°11** : Renforcer l'effort des entreprises en matière de formation continue concernant les TIC.
- **Recommandation n°12** : Etablir un bilan qualitatif et quantitatif de l'accompagnement du changement dans les entreprises afin d'identifier des axes d'effort pour développer cette activité.
- **Recommandation n°13** : Ne pas stigmatiser les emplois « hypo-technologiques » dans les entreprises.
- **Recommandation n°14** : Mettre en place un group de travail interdisciplinaire et inter-institutionnel de suivi des usages professionnels des TIC.
- **Recommandation n°15** : Garantir la prise en compte des usages des TIC dans le monde du travail par les politiques publiques dans un cadre interministériel cohérent.
- **Recommandation n°16** : Solliciter l'expertise du Conseil national du numérique et de l'Observatoire du numérique sur les usages des TIC dans le monde du travail.
- **Recommandation n°17** : Pérenniser un dispositif d'enquêtes ciblé sur l'analyse des TIC et des organisations du travail et compléter les enquêtes statistiques actuelles pour qu'elles prennent davantage en compte les relations entre TIC et conditions de travail.
- **Recommandation n°18** : Renforcer la place des problématiques TIC dans les programmes d'études et de recherche sur les organisations du travail et les conditions de travail, tant sur données quantitatives que qualitatives.
- **Recommandation n°19** : Améliorer le dispositif statistique de suivi de la formation continue consacrée aux TIC et mettre en place un suivi spécifique concernant le *e-learning*.
- **Recommandation n°20** : Favoriser les institutions de recherche croisant les problématiques TIC et celles relatives au monde du travail.